Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة

مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°8/2021/MEFRA/AC/MAIN

Le 15 Février 2021 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration, Rabat-Chellah à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix pour la maintenance logicielle du système Massar Accompagnement de la Direction des Entreprises publiques et de la privatisation relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration** - Rabat - Chellah. **Bureau n°229, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma **(Rubrique ''Appel d'Offres'')**.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10 000.00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Deux cent vingt-trois mille deux cents dirhams toutes taxes comprises (223 200,00 DH TTC).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.